

mandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec, déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le mercredi 19 janvier 1966, pour les motifs ci-après énoncés:

1. Que les municipalités suivantes qui ont des intérêts sociaux et économiques communs, fassent partie du comté de Rivière-du-Loup-Témiscouata:

Témiscouata: Saint-Joseph-de-la-Rivière-Bleue (village), Saint-Benoît-Abbé, Saint-Eusèbe, Saint-Joseph-de-la-Rivière-Bleue (municipalité), Saint-Marc-du-Lac-Long, Saint-Pierre-d'Escourt, Saint-Elzéar et Saint-Jean-de-la-Lande (Saint-David-d'Escourt); partie des cantons de Botsford, Cabano et Packington n'ayant aucune organisation municipale locale.

Rivière-du-Loup: Notre-Dame-du-Portage et Saint-Antonin.

2. Que pour des raisons historiques et géographiques, on conserve le nom de Rivière-du-Loup-Témiscouata.

SIGNATURE DES DÉPUTÉS:

G. Lachance (Lafontaine)	J. P. Matte (Champlain)
R. Gendron (Rivière-du-Loup-Témiscouata)	H. Laverdière (Bellechasse)
Y. Forest (Stanstead)	O. Laflamme (Québec-Montmorency)
H. Pit Lessard (Saint-Henri)	J. A. Habel (Cochrane)
R. Guay (Lévis)	I. Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
G. Côté (Dorchester)	

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M^{11e} LaMarsh, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 avril 1966, demandant copie a) du rapport dactyloscopique CSC 283-20M-1-57-1027, b) du *curriculum vitae* que la Commission du service civil exige de certains employés du gouvernement.—(*Avis de motion portant production de documents n° 114*)

Par M^{11e} LaMarsh,—Réponse à une adresse, en date du 16 février 1966, demandant copie de toute la correspondance entre les municipalités, les gouvernements provinciaux, les réseaux de l'Hydro, etc., et le ministère de la Justice (Direction des coalitions) au cours des trois dernières années au sujet des soumissions identiques présentées par ces organismes lorsque des soumissions pour de l'outillage et des fournitures ont été sollicitées.—(*Avis de motion portant production de documents n° 10*)

Par M. Martin (Essex-Est), membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour l'année 1965-1966, conformément à l'article 3 de la Loi sur l'Organisation de l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies, chapitre 122, S.R.C., 1952.

A 7 h. 10 du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi.